

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025



Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_095

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
LYON MÉTROPOLE
HABITAT 2-4 RUE
MONTESSUY_
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA
COMMUNE

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOU, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M. FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

09 OCT. 2025

Identifiant de l'Acte :

025-216500340-20250006-2025-095-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

Lyon Métropole Habitat (LMH) est le premier Office Public de l'Habitat de la Métropole avec plus de 33 521 logements sociaux. Sur Caluire et Cuire, LMH compte, au dernier inventaire SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), 1 627 logements situés majoritairement dans les quartiers de Montessuy, Saint Clair et Cuire le Bas.

Le bailleur s'est porté acquéreur en vente en l'État Futur d'Achèvement de 19 logements dans un programme immobilier réalisé par COGEDIM au 2/4 rue Montessuy. Ces biens sont répartis en 12 PLUS - Prêt Locatif à Usage Social (4 T2, 6 T3, 2 T4) et 7 PLAI - Prêt Locatif Aidé d'Intégration (1 T2, 4 T3, 2 T4) pour une surface utile de 1 304,53 m².

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 45 658 € pour les PLAI et PLUS.

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville de Caluire et Cuire à l'opération de logement social réalisée par Lyon Métropole Habitat au 2 et 4 rue de Montessuy (12 P.L.U.S. et 7 P.L.A.i) ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière telle qu'annexée à la présente délibération ;

- DE DIRE que la dépense de 45 658 € sera imputée au compte 204182 - AP06 ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

09 OCT. 2025



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.